



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## traitements

Question au Gouvernement n° 1583

### Texte de la question

#### LUTTE CONTRE LA CHRYSOMÈLE DU MAÏS

M. le président. La parole est à M. Charles de La Verpillière, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Charles de La Verpillière. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche.

Cet été, la chrysomèle, qui est, nul ne l'ignore, un parasite du maïs, a été décelée en plusieurs endroits du département de l'Ain. Un traitement par épandage de deltaméthrine a été réalisé par hélicoptère, fin août, sur le territoire des communes de Leyment et Château-Gaillard.

Personne ne conteste la nécessité de lutter contre cet insecte nuisible, mais la technique utilisée a suscité de nombreuses craintes et interrogations. En premier lieu, une grande incertitude, pour ne pas dire une grande inquiétude, demeure à propos des caractéristiques de la deltaméthrine. Quels risques ce produit fait-il courir à la santé humaine, aux animaux, aux eaux de surface et souterraines, à l'environnement en général ? En deuxième lieu, l'information des élus, des professionnels concernés et des riverains a parfois été jugée insuffisante et tardive. Enfin, les coûts directs, pour les agriculteurs concernés, et indirects, pour les apiculteurs, par exemple, contraints de déplacer leurs ruches, paraissent excessifs et appellent une prise en charge par la puissance publique.

J'en viens donc à me demander si la destruction de la chrysomèle par épandage aérien de deltaméthrine est la bonne solution. Il y a d'autres méthodes, préventives et plus respectueuses de l'environnement, tels les traitements aux semis ou surtout la rotation des cultures. Dans ce dernier cas, il conviendrait, au moins les premières années, d'aider les agriculteurs à adapter leurs exploitations.

Sur tous ces points, je vous remercie, monsieur le ministre, de nous apporter des précisions et de nous éclairer quant aux intentions du Gouvernement. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe UMP.*)

M. le président. La parole est à M. Bruno Le Maire, ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche.

M. Bruno Le Maire, *ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche*. Monsieur Charles de La Verpillière, vous avez raison, la chrysomèle du maïs est un véritable fléau pour les cultures, dans votre département comme dans beaucoup d'autres. Il existe, pour l'éradiquer, deux méthodes. La première est une méthode réactive par épandage d'insecticide, avec toutes les conséquences que vous avez indiquées et sur lesquelles j'ai demandé au laboratoire d'étude des végétaux de nous remettre rapidement ses conclusions. Je ne suis pas certain, en effet, qu'il s'agisse de la solution la plus adéquate en termes de coût et de respect de l'environnement, et je comprends l'inquiétude que peuvent ressentir ceux de nos concitoyens qui vivent à proximité des zones d'épandage.

La seconde méthode est efficace mais coûteuse. Elle consiste à mettre en place une rotation des cultures dans l'ensemble des départements qui pourraient être touchés. J'ai décidé de débloquer une aide spécifique de l'État de 350 euros à l'hectare pour tous les agriculteurs qui s'engageraient dans cette voie, et je tiens d'ailleurs à féliciter les associations de cultivateurs qui ont mis en place des dispositifs de soutien à la rotation.

Enfin, au-delà de la crise du lait dont nous avons largement débattu aujourd'hui, c'est toute l'agriculture française qui souffre. Notre objectif à tous doit donc être de trouver des réponses structurelles qui permettent à tous les agriculteurs de France de faire face aux aléas climatiques, sanitaires et économiques de plus en plus nombreux

et de plus en plus rudes qu'ils auront à affronter dans les mois et les années à venir. Je souhaite que le futur projet de loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche apporte aux agriculteurs et aux pêcheurs de France les réponses qu'ils attendent. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

## Données clés

**Auteur :** [M. Charles de La Verpillière](#)

**Circonscription :** Ain (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 1583

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé :** Alimentation, agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** Alimentation, agriculture et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 octobre 2009

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 7 octobre 2009